

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**APPROBATION DE L'AVENANT N°8 AU LOT N° 1 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE
DU MARCHE PUBLIC N° MP22-01**

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,

Vu la délibération n°2022_06_02 en date du 27 juin 2022 approuvant le lancement du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'ancien tribunal en espace de co working,

Vu l'arrêté du Maire n°077_MP_22 en date du 16 novembre approuvant le marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°022_MP_23 en date du 27 avril approuvant l'avenant n°1 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°032_MP_23 en date du 24 mai 2023 approuvant l'avenant n°2 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°033_MP_23 en date du 24 mai 2023 approuvant l'avenant n°3 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°038_MP_23 en date du 6 juin 2023 approuvant l'avenant n°4 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°041_MP_23 en date du 23 juin 2023 approuvant l'avenant n°5 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working

Vu l'arrêté du Maire n° 042_MP_23 en date du 23 juin 2023 approuvant l'avenant n°6 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n° 050-MP-23 en date du 18 aout 2023 approuvant l'avenant n°7 au lot n°1 démolition gros œuvre du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu la proposition d'avenant n°8 au lot n°1

Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution du marché ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°8 au lot n°1 - démolition gros œuvre du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working, tel qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au comptable public.

Fait à Ruffec, le 14 novembre 2023

Le Maire,

Thierry BASTIER





Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20231129-055_MP_23-CC
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 8

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE RUFFEC
Thierry BASTIER
Place d'Armes – 16700 RUFFEC
Tél. : 05 45 31 01 75
Anne.leger@mairie-ruffec16.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Entreprise LEONARD BATIMENT SAS
60 Rue du Capitaine Favre – BP 1145 – 16004 ANGOULEME Cédex
Tél. : 05 45 61 32 32

Lot 1 – Démolition – Gros Œuvre

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MP22-01 Travaux de réaménagement de l'ancien Tribunal de Ruffec en espace de Co-Working

■ Date de la notification du marché public : 15 décembre 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :20%
- Montant HT :161 589,88€
- Montant TTC :193 907,86

■ Montant du marché public suite aux avenants n°1, 4, 5, 6 et 7 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 211 490.61€
- Montant TTC : 253 788.74€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Suite à des contraintes techniques le délai d'exécution du lot 1 du marché MP22-01 est prolongé de 3 mois portant ainsi la durée d'exécution à 12 mois.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20231129-055_MP_23-CC
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nicolas MESCHINE Directeur	ANGOULEME Le 16/11/2023	 LEONARD BATIMENT 50, rue du Capitaine Favre - BP 1146 16004 ANGOULEME CEDEX Tél. 05 45 61 32 32 105 ANGOULEME B 3119 749 H37

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)